



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.02.2020 Bulletin 2020/09

(51) Int Cl.:
D06F 75/34 (2006.01) **D06F 75/10** (2006.01)
D06F 79/02 (2006.01) **D06F 75/12** (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **19191535.4**

(22) Date de dépôt: **13.08.2019**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(72) Inventeurs:
• **LOPRETE, Stéphane**
38460 VERNAL (FR)
• **D'OLIVIERA DIAS, Laurent**
42400 SAINT-CHAMOND (FR)

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice**
SEB Développement SAS
Boîte Postale CS 90229
112 Chemin du Moulin Carron
69134 Ecully Cedex (FR)

(30) Priorité: **20.08.2018 FR 1857543**

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(54) **APPAREIL DE REPASSAGE COMPORTANT UN FER A REPASSER ET UNE BASE PORTATIVE
MUNIE D'UNE POIGNEE MONTEE PIVOTANTE**

(57) Appareil de repassage comportant un fer à repasser (1) et une base (2) portative comprenant un emplacement (21) pour poser le fer à repasser (1), ladite base (2) comportant une poignée (5) montée pivotante, autour d'un axe X, entre une position de transport dans laquelle la poignée s'étend au-dessus dudit emplacement (21) de manière à permettre le transport de l'ensemble de l'appareil par la poignée (5) et une position escamotée dans laquelle la poignée (5) est disposée latéralement audit emplacement (21) de manière à permettre l'accès à ce dernier, la base (2) comprenant un

dispositif de verrouillage permettant d'immobiliser la poignée (5) dans la position de transport, caractérisé en ce que ledit dispositif de verrouillage comporte un bouton de déverrouillage (75) mobile en rotation autour d'un axe de rotation R parallèle à l'axe X de rotation de la poignée, ledit bouton de déverrouillage pouvant être amené, par rotation autour dudit axe R, d'une position de verrouillage dans laquelle le dispositif de verrouillage immobilise la poignée (5) dans la position de transport à une position de déverrouillage permettant de déverrouiller la poignée (5) pour l'amener vers la position escamotée.

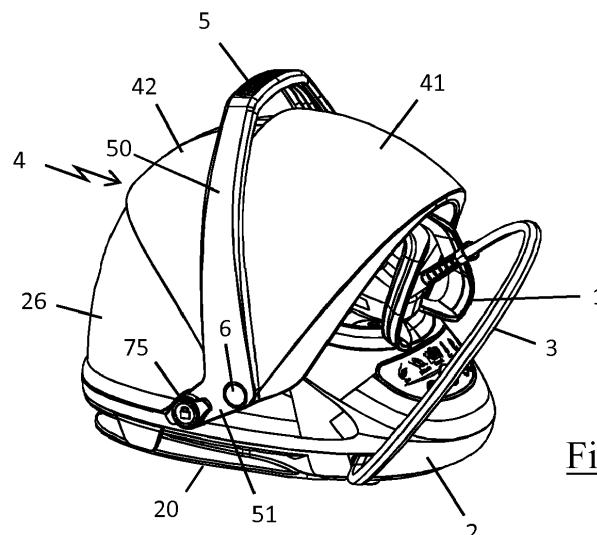


Fig 1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un appareil de repassage comportant un fer à repasser et une base portative comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser lorsque ce dernier n'est pas utilisé et se rapporte plus particulièrement à un appareil comportant une poignée montée pivotante entre une position de transport dans laquelle la poignée s'étend au-dessus dudit emplacement de manière à permettre le transport de l'ensemble de l'appareil par la poignée et une position escamotée dans laquelle la poignée est disposée latéralement à l'emplacement de manière à permettre l'accès à ce dernier.

[0002] Il est connu, d'un appareil commercialisé par la demanderesse, un appareil de repassage comportant une base portative munie d'un plan incliné adapté pour poser un fer à repasser alimenté en vapeur sous pression par la base, cet appareil comportant une poignée portée par un arceau monté pivotant entre une position de transport dans laquelle la poignée s'étend au-dessus du plan incliné de manière à permettre le transport de l'ensemble de l'appareil par la poignée et une position escamotée dans laquelle la poignée est disposée latéralement au plan incliné. Un tel appareil est équipé d'un dispositif de verrouillage permettant d'immobiliser la poignée dans la position de transport et comprend un bouton de déverrouillage qui doit être pressé par l'utilisateur selon une direction parallèle à l'axe de rotation de l'arceau pour déverrouiller la poignée et l'amener vers la position escamotée.

[0003] Or, un tel bouton de déverrouillage, de type bouton poussoir, présente l'inconvénient de rendre l'opération de déverrouillage de la poignée peu ergonomique, l'utilisateur devant à la fois appliquer une force sur le bouton de déverrouillage dans une direction axiale et appliquer un couple de rotation sur la poignée dans une direction perpendiculaire à la direction axiale de déplacement du bouton.

[0004] Aussi, un but de la présente invention est de remédier à cet inconvénient en proposant un appareil de repassage comportant une poignée escamotable, équipée d'un dispositif de verrouillage de la poignée dans une position de transport, dans lequel l'ergonomie de l'opération de déverrouillage de la poignée est améliorée.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un appareil de repassage comportant un fer à repasser et une base portative comprenant un emplacement pour poser le fer à repasser, la base comportant une poignée montée pivotante, autour d'un axe X, entre une position de transport dans laquelle la poignée s'étend au-dessus de l'emplacement de manière à permettre le transport de l'ensemble de l'appareil par la poignée et une position escamotée dans laquelle la poignée est disposée latéralement à l'emplacement de manière à permettre l'accès à ce dernier, la base comprenant un dispositif de verrouillage permettant d'immobiliser la poignée dans la position de transport, caractérisé en ce que le dispositif de ver-

rouillage comporte un bouton de déverrouillage mobile en rotation autour d'un axe de rotation R parallèle à l'axe X de rotation de la poignée, le bouton de déverrouillage pouvant être amené, par rotation autour de l'axe R, d'une position de verrouillage dans laquelle le dispositif de verrouillage immobilise la poignée dans la position de transport à une position de déverrouillage permettant de déverrouiller la poignée pour l'amener vers la position escamotée.

[0006] Un appareil de repassage muni d'un tel dispositif de verrouillage présente l'avantage de posséder un bouton de déverrouillage qui doit être manipulé en exerçant un couple dans la même direction, ou dans la direction opposée, à la direction de rotation de la poignée ce qui rend la manipulation plus naturelle et plus aisée, l'appareil n'ayant pas tendance à être déplacé latéralement lors de la manipulation du bouton.

[0007] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'appareil de repassage selon l'invention, la poignée est déverrouillée en faisant tourner le bouton de déverrouillage dans le même sens de rotation que celui permettant d'amener la poignée de la position de transport à la position escamotée.

[0008] Ainsi, lorsque l'utilisateur manipule le bouton de déverrouillage pour déverrouiller la poignée, il exerce un couple sur le bouton de déverrouillage qui tend en même temps à déplacer la poignée de la position de transport à la position escamotée. Une telle construction présente donc l'avantage de permettre à l'utilisateur d'effectuer le déverrouillage et le déplacement de la poignée vers la position escamotée dans un même mouvement et d'une seule main.

[0009] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'appareil de repassage selon l'invention, le bouton de déverrouillage est ramené dans une position de verrouillage par des moyens de rappel.

[0010] Une telle caractéristique permet d'avoir un retour automatique du bouton de déverrouillage dans la position de verrouillage lorsque l'utilisateur relâche le bouton de déverrouillage.

[0011] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le bouton de déverrouillage comporte des oreilles de préhension faisant saillie en bordure du bouton de déverrouillage.

[0012] Une telle caractéristique permet à l'utilisateur d'avoir une meilleure prise en main du bouton de déverrouillage notamment pour exercer un couple rotatif sur le bouton de déverrouillage.

[0013] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la poignée est portée par un arceau dont les extrémités sont montées pivotantes sur deux faces latérales de la base.

[0014] Une telle caractéristique permet d'obtenir une poignée parfaitement accessible en position de transport.

[0015] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le bouton de déverrouillage est porté par un bras solidaire en rotation de l'arceau.

[0016] Une telle caractéristique permet de rendre bien visible le bouton de déverrouillage et d'apporter une grande solidité au dispositif de verrouillage.

[0017] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le bras s'étend transversalement à l'arceau, au voisinage de l'une des extrémités montées pivotantes de ce dernier.

[0018] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le dispositif de verrouillage comporte un verrou mobile en translation le long de l'axe de rotation du bouton de déverrouillage, la rotation du bouton de déverrouillage entre la position de verrouillage et la position de déverrouillage provoquant le déplacement axial du verrou d'une position de blocage dans laquelle une extrémité du verrou bloque la rotation de l'arceau à une position de libération dans laquelle le verrou est rétracté pour permettre la rotation de l'arceau.

[0019] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le verrou est mobile en translation dans un alésage comportant au moins une pente de guidage coopérant avec un doigt porté par le verrou pour transformer le mouvement de rotation du verrou en un mouvement de translation.

[0020] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le verrou est solidaire en rotation du bouton de déverrouillage.

[0021] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, le verrou est ramené dans la position de blocage par un ressort.

[0022] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, l'appareil comporte au moins un volet de protection pouvant occuper une position ouverte dans laquelle le volet est disposé latéralement à l'emplacement de manière à permettre l'accès à ce dernier et une position fermée dans laquelle le volet de protection vient recouvrir au moins partiellement le fer à repasser lorsque ce dernier repose sur l'emplacement, le volet de protection étant amené dans la position fermée lorsque la poignée occupe la position de transport, et étant amené dans la position ouverte lorsque la poignée occupe la position escamotée.

[0023] Selon une autre caractéristique de l'invention, le volet comporte des moyens de liaison entre les différents éléments de volet de façon à ce que ces derniers se déploient sensiblement uniformément ou s'escamotent automatiquement les uns sur les autres lorsqu'on agit sur un seul des éléments de volet pour respectivement fermer ou ouvrir le volet.

[0024] Selon une autre caractéristique de l'invention, l'emplacement pour poser le fer est constitué par un plan incliné sur lequel vient reposer la semelle du fer à repasser. Une telle caractéristique présente l'avantage de procurer une ergonomie d'utilisation de l'appareil optimisée, en offrant à la fois une excellente visibilité de l'emplacement et une meilleure position pour la saisie du fer.

[0025] Selon une autre caractéristique de l'appareil de repassage selon l'invention, l'appareil est un générateur de vapeur, la base portative renfermant une cuve pour

la production de vapeur sous pression et le fer à repasser étant alimenté en vapeur par la cuve.

[0026] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un générateur de vapeur selon un mode particulier de réalisation de l'invention lorsque la poignée est en position de transport ;
- la figure 2 est une vue en perspective de la base du générateur représentée seule avec la poignée en position escamotée ;
- la figure 3 est une autre vue en perspective de la base illustrée sur la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective de la base avec l'arceau supportant la poignée et le volet de protection démontés ;
- la figure 5 est une vue en perspective de l'arceau supportant la poignée et du volet de protection ;
- la figure 6 est une vue en perspective éclatée du dispositif de verrouillage de l'arceau supportant la poignée ;
- la figure 7 est une autre vue en perspective éclatée du dispositif de verrouillage de l'arceau supportant la poignée ;
- La figure 8 est une vue en perspective du dispositif de verrouillage avec le bouton de déverrouillage en position de déverrouillage
- La figure 9 est une vue en perspective du dispositif de verrouillage avec le bouton de déverrouillage en position de verrouillage ;
- La figure 10 est une autre vue en perspective du dispositif de verrouillage avec le bouton de déverrouillage en position de déverrouillage ;
- La figure 11 est une autre vue en perspective du dispositif de verrouillage avec le bouton de déverrouillage en position de verrouillage ;
- La figure 12 est une vue en coupe du bras supportant le dispositif de verrouillage.

[0027] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0028] La figure 1 représente un appareil de repassage, du type générateur de vapeur, comportant classiquement un fer à repasser 1 reposant sur une base 2 portative intégrant une cuve pour la production de vapeur sous pression, non représentée sur les figures.

[0029] Le fer à repasser 1 est muni classiquement d'une semelle chauffante et est relié à la base 2 par un cordon souple 3 intégrant des fils d'alimentation électrique de la semelle chauffante ainsi qu'un conduit d'alimentation en vapeur de la semelle du fer à repasser 1.

[0030] Conformément aux figures 2 et 3, la base 2 comporte une surface inférieure plane 20 et présente au-dessus de cette surface, en vue de côté, un contour sensiblement circulaire qui est tronqué localement pour définir un plan incliné 21 constituant un emplacement pour reposer le fer à repasser 1.

[0031] De manière préférentielle, le plan incliné présente trois patins 22 en saillie permettant d'isoler thermiquement la base 2 de la semelle chaude du fer à repasser 1.

[0032] La base 2 comporte, au pied du plan incliné 21, un butoir 24 sur lequel vient reposer la partie arrière du fer lorsque le fer à repasser 1 est posé sur le plan incliné 21.

[0033] La base 2 comporte également, au dos du butoir 24, un panneau de commande 25 et renferme dans l'espace situé sous le plan incliné 21, un réservoir 26 amovible, destiné à alimenter en eau la cuve du générateur.

[0034] Plus particulièrement selon l'invention, la base 2 comporte une poignée 5 de transport montée pivotante autour d'un axe X, la poignée 5 pouvant pivoter entre une position de transport, illustrée sur la figure 1, dans laquelle la poignée 5 s'étend au-dessus du plan incliné 21 de manière à permettre le transport de l'ensemble de l'appareil par la poignée 5 et une position escamotée, illustrée sur les figures 1 et 2, dans laquelle la poignée 5 est disposée latéralement au plan incliné 21 de manière à permettre l'accès à ce dernier.

[0035] La base 2 présente, en vue de dessus, une forme allongée selon une direction longitudinale et l'axe X de pivotement de la poignée 5 est avantageusement disposée transversalement à la direction longitudinale de la base 2.

[0036] De manière préférentielle, la poignée 5 est portée par un arceau 50 dont les extrémités sont montées pivotantes autour de deux goujons 6, visibles sur la figure 5, venant s'insérer dans des alésages 27 ménagés sur deux faces latérales de la base. L'emplacement des alésages 27 est choisi de telle sorte que l'axe X de pivotement de l'arceau 50 passe au voisinage immédiat du plan vertical contenant le centre de gravité de l'appareil lorsque le fer à repasser 1 est disposé sur le plan incliné 21 de manière à ce que l'appareil puisse être transporté par la poignée 5 sans générer un couple de renversement important au niveau de la poignée 5.

[0037] Conformément aux figures 2 et 5, l'appareil comporte un dispositif de verrouillage de la poignée 5 en position de transport qui est porté par un bras 51 solidaire

de l'arceau 50, le bras 51 étant disposé au voisinage d'une extrémité de l'arceau 50 et s'étendant sensiblement radialement à l'axe X de pivotement de l'arceau. Dans l'exemple illustré sur les figures, le bras 51 s'étend sur une longueur de l'ordre de 8 cm en formant un angle de l'ordre de 110° par rapport à l'arceau 50.

[0038] Le dispositif de verrouillage comporte un verrou 7 qui peut venir faire saillie en direction de la base 2 pour s'introduire dans un logement 70 de forme complémentaire, visible sur la figure 4, ménagé sur la face latérale de la base 2. De manière préférentielle, la base 2 comporte un boîtier en matière plastique et le logement 70 est ménagé au centre d'une nervure circulaire 71 ménagée sur la face latérale de la base 2, cette nervure circulaire 71 étant obtenue de moulage avec le boîtier en matière plastique définissant la face latérale de la base 2.

[0039] Conformément aux figures 6 et 7, le verrou 7 comporte un corps présentant une première extrémité, destinée à s'introduire dans le logement 70, qui présente la forme d'un pion cylindrique de section circulaire et présente une extrémité opposée comprenant deux doigts de guidage 72 qui font latéralement saillie sur le corps du verrou, les deux doigts de guidage 72 étant disposés à 180° l'un de l'autre.

[0040] Le verrou 7 est monté mobile en translation dans un alésage 52 ménagé dans une bague 53 circulaire portée par une extrémité du bras 51, l'alésage 52 s'étendant selon un axe R sensiblement parallèle à l'axe X et comprenant une surface interne présentant deux échancrures 54 disposées symétriquement dans lesquelles viennent s'engager les deux doigts de guidage 72 du verrou 7.

[0041] Le dispositif de verrouillage comprend également un bouton de déverrouillage 75 monté mobile en rotation autour de l'axe R et un ressort 73 disposé axialement dans l'alésage 52, le ressort 73 présentant une extrémité emmanchée sur un pion de centrage 74 faisant saillie sur une face interne du bouton de déverrouillage 75 et une extrémité opposée repoussant le verrou 7 vers la base 2. Les doigts de guidage 72 sont ainsi appliqués contre un bord 54A de l'échancrure 54 sous l'effet de la poussée du ressort 73, le bord de l'échancrure constituant une pente de guidage 54A, visible sur la figure 12, qui coopère avec le doigt de guidage 72 pour provoquer un mouvement de translation du verrou 7 lorsque ce dernier est tourné dans l'alésage 52.

[0042] Comme on peut le voir sur la figure 7, le bouton de déverrouillage 75 comporte deux dents 76 en saillie qui viennent s'engager axialement dans deux rainures 77 axiales ménagées au niveau de l'extrémité du verrou 7 supportant les doigts de guidage 72 de manière à ce que le verrou 7 et le bouton de verrouillage 75 soient solidaires en rotation l'un de l'autre, l'engagement des deux dents 76 dans les rainures 77 autorisant un déplacement axial du verrou 7 par rapport au bouton de déverrouillage 75.

[0043] De manière préférentielle, les pentes de guidage 54A présentent une forme adaptée pour que le verrou

7 se translate vers le bouton de déverrouillage 75 lorsque le bouton de déverrouillage 75 est tourné dans le même sens de rotation que celui correspondant à la rotation de l'arceau 50 de la position de transport à la position escamotée.

[0044] Les dents 76 présentent une surface externe cylindrique, de section circulaire, apte à pivoter à l'intérieur de l'alésage 52, le bouton de déverrouillage 75 pouvant tourner autour de la bague 53 et comportant deux fûts de fixation 78, traversant des rainures 55 arquées ménagées en bordure de la bague 53, à l'extrémité desquels est fixée une rondelle 79 maintenant axialement le bouton de déverrouillage 75 sur le bras 51.

[0045] Le bouton de déverrouillage 75 est apte à tourner sur une plage angulaire délimitée par la longueur des rainures 55, le bouton de déverrouillage 75 étant mobile entre une position de verrouillage, illustrée sur les figures 9 et 11, où le verrou 7 occupe une position de blocage dans laquelle il fait saillie en direction de la base 2 et son extrémité est insérée à l'intérieur du logement 70, et une position de déverrouillage illustrée sur les figures 8 et 10, où le verrou 7 occupe une position de libération dans laquelle il se trouve en retrait vers l'intérieur du bras 51 et se trouve désengagé du logement 70.

[0046] Le bouton de déverrouillage 75 est avantageusement muni de deux oreilles 75A en saillie améliorant la saisie et facilitant l'application d'un couple rotatif sur le bouton de déverrouillage 75 de la part de l'utilisateur.

[0047] Comme on peut le voir sur la figure 4, la face latérale de la base 2 comporte, en bordure de la nervure circulaire 71, une nervure biseautée 71A disposée sur la trajectoire parcourue par le verrou 7 lorsque l'arceau 50 est déplacé de la position escamotée à la position de transport, la nervure biseautée 71A permettant de repousser automatiquement le verrou 7 à l'intérieur du bras 51 afin que le verrou 7 puisse passer au-dessus de la nervure circulaire 71 et pénétrer dans le logement 70.

[0048] Conformément aux figures 1 et 2, la base 2 comporte avantageusement un volet de protection 4 comprenant deux éléments 41, 42 escamotables l'un sur l'autre réalisés en matériau plastique transparent tel que du plexiglas.

[0049] Chaque élément 41, 42 du volet 4 présente la forme d'un secteur dont l'extrémité effilée est montée pivotante sur la base autour des goujons.

[0050] Les éléments 41, 42 du volet de protection 4 ainsi constitués présentent une section transversale en U et l'un des deux éléments du volet, appelé élément de volet extérieur 41, présente des dimensions légèrement supérieures à l'autre élément, appelé élément de volet intérieur 42, de façon à ce que l'élément de volet extérieur 41 puisse s'escamoter sur l'élément de volet intérieur 42.

[0051] Les dimensions de l'élément de volet intérieur 42 sont adaptées pour que ce dernier vienne épouser le contour extérieur de la base 2 autour du réservoir 26, en présentant des dimensions légèrement supérieures à ce dernier. L'élément de volet intérieur 42 peut ainsi pivoter autour du plan incliné 21 et se positionner autour de la

zone de la base 2 intégrant le réservoir 26, le profil extérieur sensiblement circulaire de la base 2 à cet endroit étant centré sur les goujons 6.

[0052] Préférentiellement, l'élément de volet extérieur 41 est solidaire en rotation de l'arceau 50 et donc de la poignée 5. A cet effet, il comporte des pions sur sa surface externe (non visibles sur les figures) qui viennent s'engager dans des rainures ménagées sur la surface interne de l'arceau 50.

[0053] De manière avantageuse, chaque élément de volet 41, 42 couvre angulairement un secteur de l'ordre de 30° de manière à ce que les éléments de volet 41, 42 recouvrent sensiblement la totalité du fer à repasser 1 disposé sur le plan incliné 21 lorsque le volet de protection 4 est dans une position fermée, illustrée sur la figure 1, et s'escamotent totalement sur la zone de la base 2 intégrant le réservoir 26 lorsque le volet de protection 4 est dans une position ouverte, illustrée sur les figures 2 et 3.

[0054] Comme on peut le voir sur la figure 4, la face latérale de la base 2 comporte également une butée 28 contre laquelle viennent reposer les éléments de volet intérieur 41 et extérieur 42 lorsque la poignée 5 occupe la position escamotée illustrée sur les figures 2 et 3.

[0055] De manière connue en soi, les éléments de volet extérieur 41 et intérieur 42 comportent des butées, non visibles sur les figures, qui coopèrent entre elles de façon à ce que l'élément de volet intérieur 42 soit entraîné en rotation par l'élément de volet extérieur 41 avec un faible recouvrement entre les deux éléments de volet 41, 42 lorsque l'élément de volet extérieur 41 est manipulé dans le sens de la fermeture.

[0056] L'élément de volet extérieur 41 comporte également un rebord 43, s'étendant vers l'intérieur, qui coopère avec la bordure de l'élément de volet intérieur 42 pour entraîner ce dernier en rotation, avec un recouvrement presque total de l'élément de volet intérieur 42, lorsque la poignée 5, et donc l'élément de volet extérieur 41, est manipulée dans le sens de l'ouverture.

[0057] Enfin, l'élément de volet intérieur 42 est muni d'une butée 44, visible sur la figure 5, qui vient reposer contre l'extrémité de la butée 28 pour limiter la course de rotation de l'élément de volet intérieur 42 en direction du plan incliné 21, lorsque la poignée 5 est amenée dans la position de transport, entraînant avec elle l'élément de volet intérieur 42.

[0058] L'appareil ainsi réalisé présente l'avantage de procurer une très bonne ergonomie d'utilisation en permettant un verrouillage et un déverrouillage aisés de la poignée 5 dans la position de transport. En effet, lorsque l'utilisateur souhaite transporter l'appareil il lui suffit de saisir la poignée 5 pour l'amener dans la position de transport illustrée sur la figure 1 dans laquelle l'arceau 50 s'étend sensiblement verticalement.

[0059] Lorsque l'arceau 50 occupe cette position, le verrou 7 se trouve en regard du logement 70 de sorte qu'il se trouve introduit automatiquement dans le logement 70 sous l'effet de la poussée du ressort 73, le bouton

de déverrouillage 75 occupant alors une position de verrouillage illustrée aux figures 9 et 11.

[0060] Le volet de protection 4 se trouve alors dans la position fermée empêchant à la fois la chute du fer à repasser 1 et à toute personne d'accéder aux parties chaudes du fer à repasser.

[0061] Lorsque l'utilisateur souhaite utiliser l'appareil, il lui suffit de saisir le bouton de déverrouillage 75 et de le tourner dans le même sens que celui dans lequel il souhaite faire basculer l'arceau 50 pour amener le bouton de verrouillage 75 dans la position illustrée sur les figures 8 et 10 dans laquelle le verrou 7 se trouve escamoté à l'intérieur du bras 51. En effet, le verrou 7 étant solidaire en rotation du bouton de déverrouillage 75, la rotation du bouton de déverrouillage 75 provoque la rotation du verrou 7 et le glissement des doigts de guidage 72 le long des pentes de guidage 54A de sorte que le verrou 7 se déplace axialement à l'encontre du ressort 73. Lorsque l'extrémité du verrou 7 sort du logement 70, le couple rotatif exercé par l'utilisateur sur le bouton de déverrouillage 75 provoque dans le même temps la rotation de l'arceau 50, et donc de la poignée 5, de la position de transport vers la position escamotée.

[0062] La rotation de l'arceau 50 s'accompagne de l'ouverture du volet 4 de protection, l'élément de volet extérieur 41 s'escamotant dans un premier temps sur l'élément de volet intérieur 42 jusqu'à ce que la butée 44 de l'élément de volet extérieur 41 vienne en appui sur la bordure en regard de l'élément de volet intérieur 42, puis l'ensemble des éléments de volet intérieur et extérieur sont ensuite entraînés latéralement sur la zone de la base 2 munie du réservoir 26.

[0063] Lorsque l'utilisateur relâche le bouton de déverrouillage 75, ce dernier revient automatiquement dans la position de verrouillage, illustrée sur les figures 9 et 11, sous l'effet de la poussée du ressort 73.

[0064] Le générateur de vapeur ainsi réalisé présente l'avantage de posséder une poignée de transport munie d'un dispositif de verrouillage assurant une très bonne ergonomie d'utilisation, en permettant le déverrouillage de la poignée d'une seule main, le mouvement de rotation de l'arceau vers la position escamotée venant dans la continuité du mouvement de rotation du bouton de déverrouillage.

[0065] De plus, un tel appareil présente l'avantage de posséder un volet de protection assurant une très bonne couverture du fer en position fermée, empêchant la chute du fer et l'accès à la semelle de sorte que les risques de brûlure par contact avec la semelle chaude lors du transport ou du stockage du fer sont fortement limités. A l'inverse, le volet de protection présente l'avantage d'être très peu encombrant et parfaitement intégré à la ligne de la base en position ouverte.

[0066] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques,

sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

[0067] Ainsi dans une variante de réalisation non représentée, l'appareil pourra être démunie de volet de protection et ne comporter que la poignée de transport à l'extrémité de l'arceau.

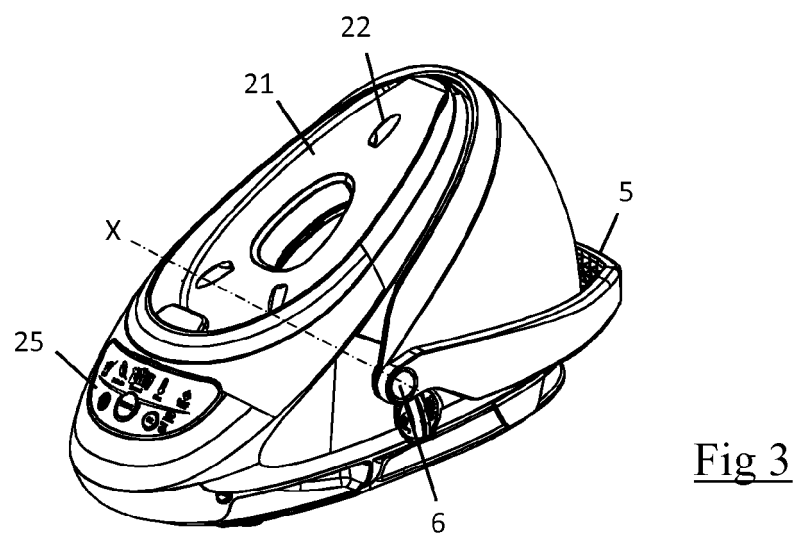
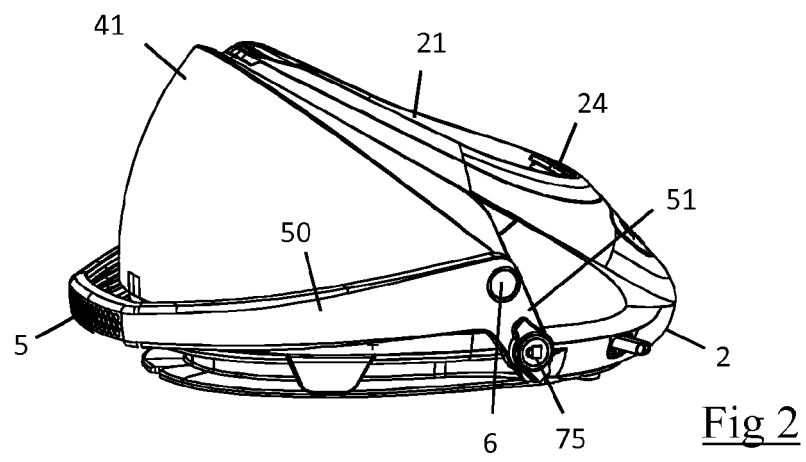
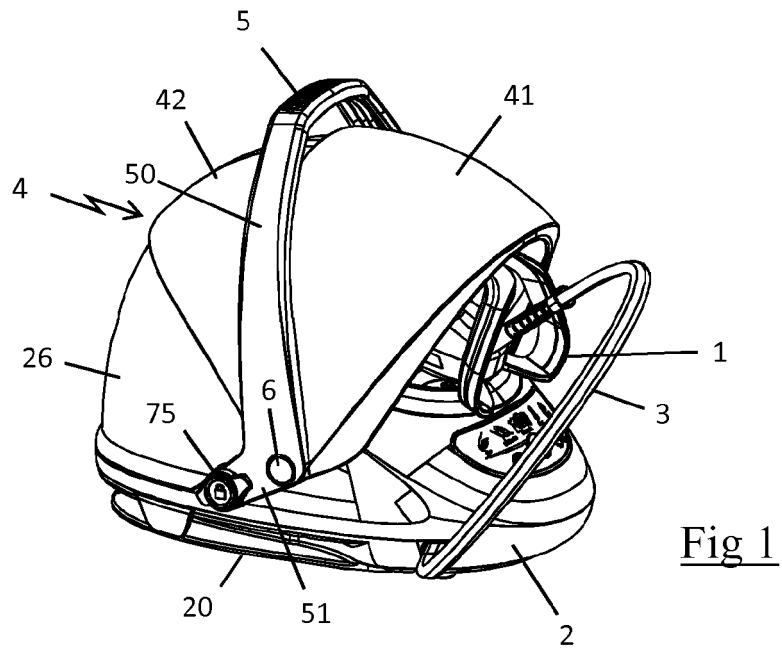
[0068] Ainsi dans une autre variante de réalisation non représentée, l'appareil pourra comporter un volet de protection en un seul morceau.

[0069] Ainsi dans une autre variante de réalisation non représentée, la rotation du volet de protection pourra être indépendante de la rotation de la poignée.

15 Revendications

1. Appareil de repassage comportant un fer à repasser (1) et une base (2) portative comprenant un emplacement (21) pour poser le fer à repasser (1), ladite base (2) comportant une poignée (5) montée pivotante, autour d'un axe X, entre une position de transport dans laquelle la poignée s'étend au-dessus dudit emplacement (21) de manière à permettre le transport de l'ensemble de l'appareil par la poignée (5) et une position escamotée dans laquelle la poignée (5) est disposée latéralement audit emplacement (21) de manière à permettre l'accès à ce dernier, la base (2) comprenant un dispositif de verrouillage permettant d'immobiliser la poignée (5) dans la position de transport, **caractérisé en ce que** ledit dispositif de verrouillage comporte un bouton de déverrouillage (75) mobile en rotation autour d'un axe de rotation R parallèle à l'axe X de rotation de la poignée, ledit bouton de déverrouillage pouvant être amené, par rotation autour dudit axe R, d'une position de verrouillage dans laquelle le dispositif de verrouillage immobilise la poignée (5) dans la position de transport à une position de déverrouillage permettant de déverrouiller la poignée (5) pour l'amener vers la position escamotée.
2. Appareil de repassage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la poignée (5) est déverrouillée en faisant tourner le bouton de déverrouillage (75) dans le même sens de rotation que celui permettant d'amener la poignée (5) de la position de transport à la position escamotée.
3. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** le bouton de déverrouillage (75) est ramené dans une position de verrouillage par des moyens de rappel (73).
4. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le bouton de déverrouillage (75) comporte des oreilles (75A) de préhension faisant saillie en bordure du bouton de déverrouillage (75).

5. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** la poignée (5) est portée par un arceau (50) dont les extrémités sont montées pivotantes sur deux faces latérales de la base (2). 5
6. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** bouton de déverrouillage (75) est porté par un bras (51) solidaire en rotation de l'arceau (50). 10
7. Appareil de repassage selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** ledit bras (51) s'étend transversalement à l'arceau (50), au voisinage de l'une des extrémités montées pivotantes de ce dernier. 15
8. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le dispositif de verrouillage comporte un verrou (7) mobile en translation le long de l'axe de rotation du bouton de déverrouillage (75), la rotation du bouton de déverrouillage (75) entre la position de verrouillage et la position de déverrouillage provoquant le déplacement axial du verrou (7) d'une position de blocage dans laquelle une extrémité du verrou (7) bloque la rotation de l'arceau (50) à une position de libération dans laquelle le verrou (7) est rétracté pour permettre la rotation de l'arceau. 20 25
9. Appareil de repassage selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** le verrou (7) est mobile en translation dans un alésage (52) comportant au moins une pente de guidage (54A) coopérant avec un doigt de guidage (72) porté par le verrou (7) pour transformer le mouvement de rotation du verrou (7) en un mouvement de translation. 30 35
10. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 8 à 9, **caractérisé en ce que** le verrou (7) est solidaire en rotation du bouton de déverrouillage (75). 40
11. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, **caractérisé en ce que** le verrou (7) est ramené dans la position de blocage par un ressort (73). 45
12. Appareil de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en qu'il comporte au moins un volet de protection (4) pouvant occuper une position ouverte dans laquelle le volet est disposé latéralement audit emplacement (21) de manière à permettre l'accès à ce dernier et une position fermée dans laquelle le volet de protection (4) vient recouvrir au moins partiellement le fer à repasser (1) lorsque ce dernier repose sur ledit emplacement (21), le volet de protection (4) étant amené dans la position fermée lorsque la poignée (5) occupe la position de transport et étant amené dans la position ouverte lorsque la poignée (5) occupe la position escamotée. 50 55



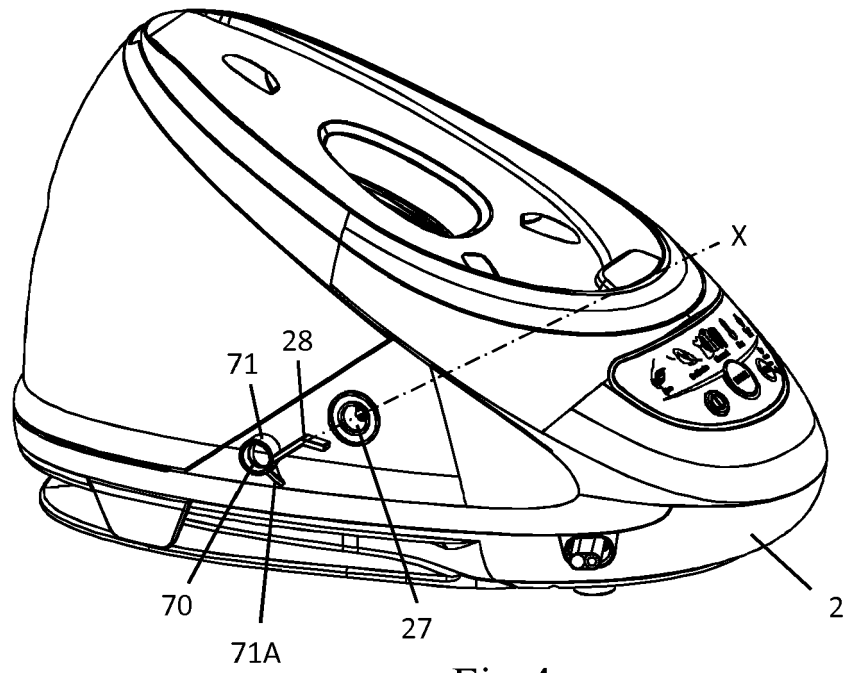


Fig 4

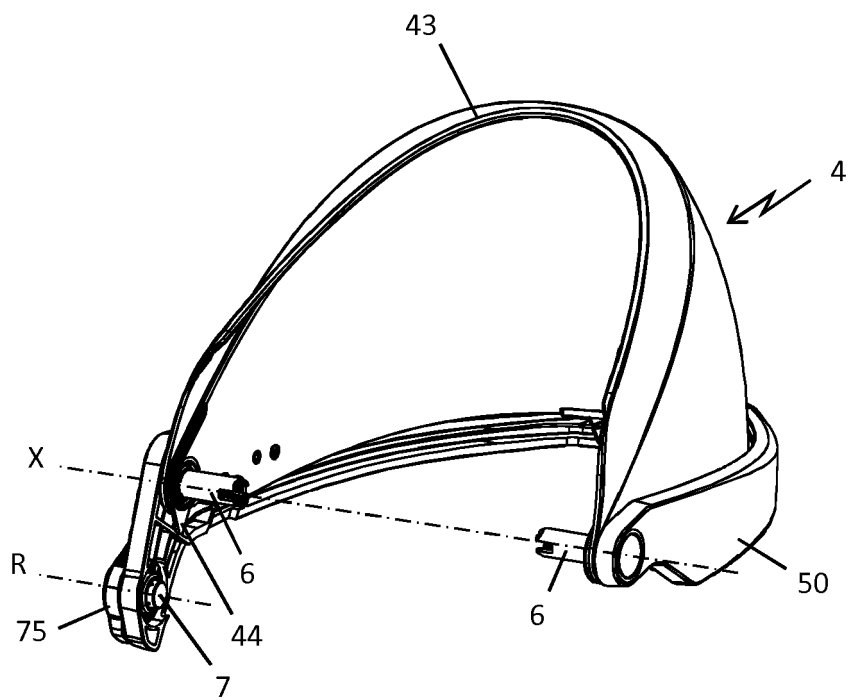


Fig 5

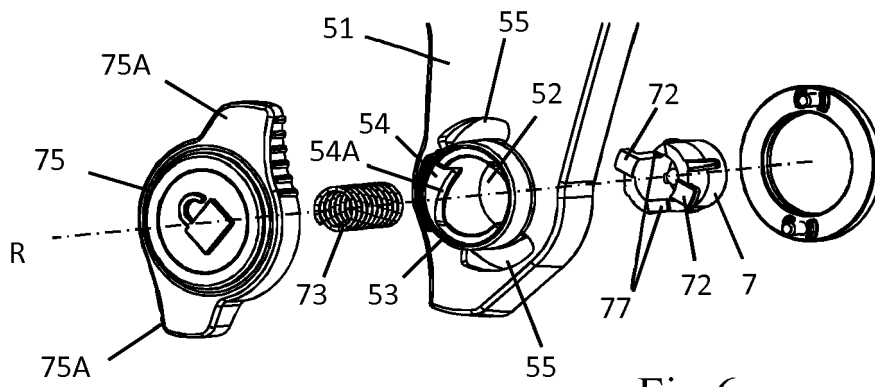


Fig 6

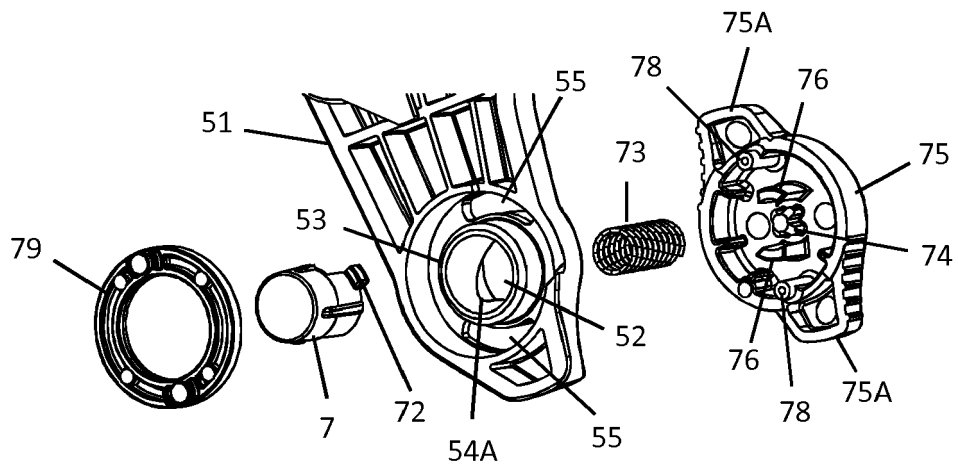


Fig 7

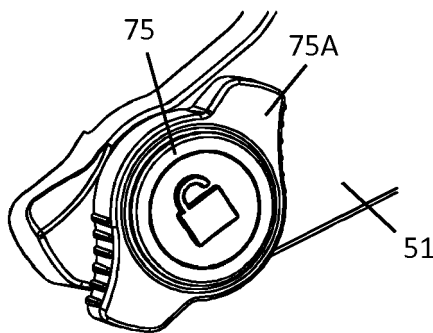


Fig 8

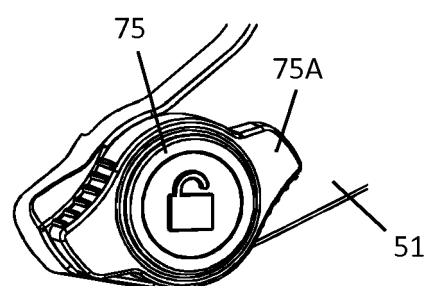


Fig 9

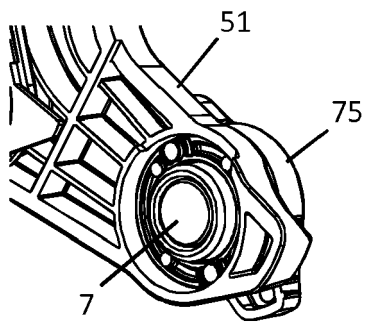


Fig 10

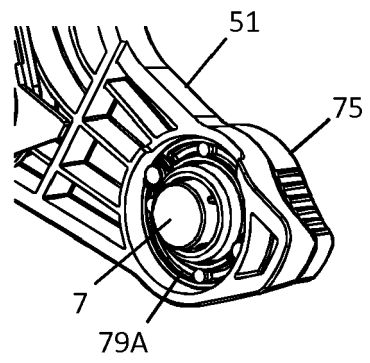


Fig 11

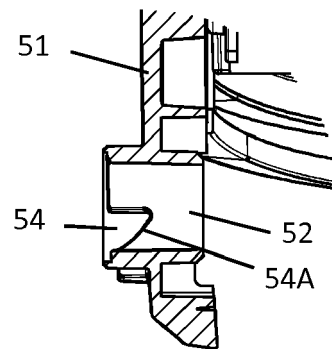


Fig 12



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 19 19 1535

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 1 612 320 A1 (SEB SA [FR]) 4 janvier 2006 (2006-01-04) * alinéa [0027] * * figures 1-11 *	1-12	INV. D06F75/34
A	ES 1 055 003 U (TAURUS SL ELECTRODOMESTICOS [ES]) 16 septembre 2003 (2003-09-16) * colonne 3, ligne 29 - colonne 4, ligne 56 * * figures 1, 2 *	1,12	ADD. D06F75/10 D06F79/02 D06F75/12
A	JP H04 200599 A (MATSUSHITA ELECTRIC IND CO LTD) 21 juillet 1992 (1992-07-21) * figures 1-5 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			D06F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 novembre 2019	Examineur Bermejo, Marco
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 19 1535

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-11-2019

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1612320 A1	04-01-2006	AT 364749 T	15-07-2007
		CN 1715549 A	04-01-2006
		DE 602005001360 T2	21-02-2008
		EP 1612320 A1	04-01-2006
		ES 2287887 T3	16-12-2007
		FR 2872524 A1	06-01-2006
		HK 1084708 A1	21-09-2007
		RU 2372428 C2	10-11-2009

ES 1055003 U	16-09-2003	AUCUN	

JP H04200599 A	21-07-1992	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82